

CAISSE DES ECOLES

PROCES-VERBAL

SEANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2014

ORIGINAL
A retourner en Mairie

L'an deux mille quatorze, le vendredi vingt-huit février à neuf heures, le Comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni à la Mairie du Port, régulièrement convoqué le dix sept février deux mille quatorze.

Les membres de la Caisse des Ecoles :

Nom, Prénom (s)	Qualité
M. Jean-Yves Langenier	Président
Mme Mémouna Patel	Membre titulaire, Vice-présidente
Mme Carine Palavasson	Membre suppléant
Mme Sabine Le Toullec	Membre titulaire
M. Zoubert Haribou	Membre suppléant
M. Jean-Paul Burkic	Inspecteur du Port I
Mme Marie Martigne	Inspectrice de Saint-Paul III
Mme Lysie Narayanin	Directrice de l'école élémentaire Raoul Fruteau
M. Roland Payet	Directeur de l'école élémentaire Léonide Le Toullec
Mme Catherine Vosges	Directrice de l'école maternelle Henri Wallon
Mme Catherine Vigne	Directrice de l'école maternelle Georges Thiébaud
Le représentant de la FCPE	(voix consultative)

Mme Mémouna Patel, membre titulaire et vice-présidente, préside la séance.

Date de réception par la préfecture **26 MARS 2014**
et de publication le **26 MARS 2014**
Certifié exécutoire et conforme à l'original



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle
Administration Générale

Marietta BEDIER

Etaient présents :

Mme Mémouna Patel	Membre titulaire, Vice-présidente
M. Jean-Paul Burkić	Inspecteur du Port I
Mme Emmanuelle Villeneuve	Représentant Mme Marie Martigne Inspectrice de Saint-Paul III
Mme Lysie Narayanin	Directrice de l'école élémentaire Raoul Fruteau
M. Roland Payet	Directeur de l'école élémentaire Léonide Le Toullec
Mme Catherine Vosges	Directrice de l'école maternelle Henri Wallon

Absent excusé :

M. Dominique Escoubet	Comptable Public
-----------------------	------------------

Le quorum étant atteint, le Comité de la Caisse des Ecoles a pu valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour :

- Budget Primitif 2014,
- Questions diverses.

BUDGET PRIMITIF 2014

Le Comité de la Caisse des Ecoles est appelé à se prononcer sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2014 présenté ci-après par sections et par chapitres :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
011 - Charges à caractère général	230 250,00	74 - Dotations et participations	250 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	8 000,00		
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00		
<i>Total</i>	<i>239 250,00</i>	<i>Total</i>	<i>250 000,00</i>
DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE	
042 - Dotations aux amortissements	16 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 250,00
<i>Total</i>	<i>16 000,00</i>	<i>Total</i>	<i>5 250,00</i>
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	255 250,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	255 250,00

Le budget est voté au niveau du chapitre.

EN DEPENSES**■ Chapitre 011 – Charges à caractère général : 230 250,00 €**

Ce chapitre comprend les dépenses concernant l'année scolaire 2014 / 2015, la quasi-totalité des dépenses étant engagée à la rentrée de 2014 afin d'assurer un approvisionnement en début d'année scolaire. Un montant de 230 250,00 € est inscrit au chapitre. Ce montant comprend :

- l'acquisition de matériels pédagogiques et de livres pour les écoles ainsi que les livres et les matériels spécifiques à l'enseignement de la langue et la culture régionales sur la base d'un montant de 20,33 € par élève. L'acquisition de petits matériels de fonctionnement et de produits pharmaceutiques sur la base d'un montant de 7,62 € par élève. Des ajustements pourront intervenir une fois l'effectif de l'année scolaire 2013 / 2014 connu ;
- les frais de maintenance et de réparation pour le matériel mis à disposition des écoles (fax, photocopieurs) ;
- les fournitures administratives destinées au Centre Médico Scolaire ;
- l'acquisition de matériels pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ;
- les indemnités de conseil à verser au Comptable Public.

■ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 8 000,00 €**

Ce chapitre concerne principalement les dépenses relatives aux classes de découverte.

■ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1 000,00 €**

Ce montant est inscrit en prévision d'éventuelles charges exceptionnelles tels que les intérêts moratoires.

■ **Chapitre 042 – Dotations aux amortissements : 16 000,00 €**

Ce montant concerne l'amortissement comptable du matériel mis à disposition des écoles (photocopieuses, ...).

EN RECETTES

Le financement de la section est assuré principalement par la subvention versée par la Commune à hauteur de 250 000,00 € et de 5 250,00 € correspondant au traitement comptable des subventions d'investissement transférées au compte de résultat.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
20 - Immobilisations incorporelles	1 000,00		
21 - Immobilisations corporelles	9 750,00		
<i>Total</i>	10 750,00	<i>Total</i>	0,00
DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 250,00	040 - Amortissements des immobilisations	16 000,00
<i>Total</i>	5 250,00	<i>Total</i>	16 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	16 000,00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	16 000,00

Le budget est voté au niveau du chapitre.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur d'un montant de 16 000,00 € qui représente, en recettes, l'amortissement des immobilisations (16 000,00 €) et, en dépenses, une inscription effectuée au titre de l'acquisition d'immobilisations (10 750,00 €) et des opérations d'ordre (5 250,00 €).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité de la Caisse des Ecoles approuvent, à l'unanimité, le Budget Primitif pour l'exercice 2014 présenté ci-dessus par sections et par chapitres et autorisent le président, ou tout membre habilité, à signer les actes correspondants.

Observations :

Les membres soulignent la volonté de la municipalité de maintenir l'aide au fonctionnement des écoles. Toutefois, des besoins nouveaux, en lien avec la loi de refondation de l'école, nécessitent une réflexion sur l'utilisation des budgets.

Ces besoins nouveaux concernent :

- La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, pour laquelle il faudra prévoir une enveloppe pour l'acquisition des jeux, matériels et petites fournitures de fonctionnement,
- Le financement de matériels spécifiques pour l'accueil des moins de 3 ans,
- Le numérique à l'école.

Pour permettre l'accompagnement financier de ces réformes, l'inspecteur propose de réorienter une partie de l'enveloppe allouée au fonds d'acquisition pour la langue et la culture régionale. Celui-ci est en effet bien fourni et le budget alloué n'est pas totalement utilisé.

Mme Patel n'y est pas opposée, elle souhaite cependant qu'un bilan de l'utilisation de ce fonds puisse être présenté aux membres du comité de la Caisse des Ecoles.

S'agissant des réformes, elle précise que la municipalité mettra tout en œuvre pour accompagner la réussite des élèves.

Elle précise par ailleurs, que le budget alloué au fonctionnement des classes prend en compte les effectifs de moins de 3 ans. Il appartient aux enseignants et aux équipes pédagogiques d'orienter leurs acquisitions et de fonctionner ainsi à l'échelle de l'école et non plus uniquement par classe.

L'inspecteur insiste sur la nécessité de mobiliser des moyens autour de la scolarité des moins de 3 ans. La ville pourrait étudier la possibilité de redéployer des ressources existantes : éducateurs de jeunes enfants ou personnels de crèche sur du temps scolaire.

Par ailleurs, à l'instar de la problématique des moins de 3 ans, l'inspecteur demande à la ville de prévoir les besoins en matériels, mobiliers et aménagements nécessaires à la mise en œuvre des rythmes scolaires. Pour une plus grande lisibilité il demande l'inscription d'un montant dédié aux rythmes scolaires.

Mme Patel précise que tous les besoins en lien avec la mise en œuvre des réformes ainsi que les aménagements nécessaires seront évalués. Toutes ces dépenses n'impacteront pas uniquement le budget de la Caisse des Ecoles. Certaines, notamment celles relatives au recrutement des personnels se feront sur le budget de la ville.

M. Payet interroge la collectivité sur le choix de la semaine scolaire et la mise en œuvre du PEDT. Mme Narayanin rajoute qu'elle a reçu des questions des enseignants sur le sujet.

Mme Patel rappelle que la ville ne souhaite pas se positionner sans consulter les parents d'élèves, les partenaires associatifs... Elle s'est de plus appuyée sur l'expertise de la ligue de l'enseignement qui proposera des temps d'information les 3, 4 et 6 mars dans les centres sociaux sur les rythmes de l'enfant. Cet éclairage est important pour permettre à tout un chacun de se faire une opinion sur le sujet et l'aider à se positionner sur le choix de la demi-journée de travail supplémentaire.

S'agissant du comité de pilotage du PEDT, les services rajoutent qu'il se mettra en place après la finalisation de l'organisation de la semaine scolaire.

Les activités qui y seront inscrites se feront en complémentarité des apprentissages.

On y retrouvera : l'éducation artistique et culturelle, le numérique, l'éducation à la santé, la parentalité, le sport...

L'inspecteur rappelle son souhait de voir figurer au budget de la caisse des écoles le montant alloué à la réforme des rythmes scolaires.

Les services indiquent que les dépenses relatives à la mise en œuvre des activités périscolaires impacteront le budget. Les besoins n'étant pas encore évalués un montant définitif ne peut y être inscrit. Il est toutefois certain que le budget de la caisse des écoles fera l'objet d'une décision modificative afin de prendre en compte cette dépense.

Mme Patel précise que la mise en œuvre de la réforme ne se fera pas au détriment des aides allouées au fonctionnement des écoles.

Ainsi, le montant alloué aux dépenses relatives à l'acquisition du matériel pour les activités périscolaires sera clairement identifié pour une plus grande lisibilité.

QUESTIONS DIVERSES

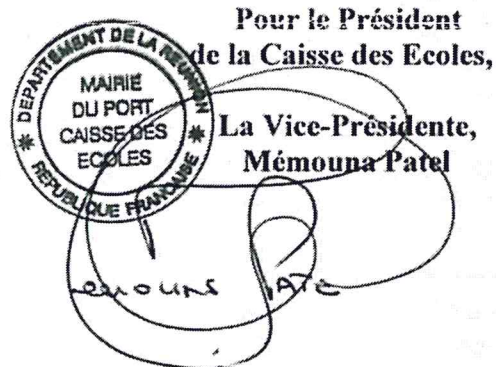
M. Payet interroge la municipalité sur la mise à jour des mallettes PPMS. Certains produits ont été utilisés lors des exercices, voire périmés pour d'autres.

Il est demandé à M. Payet et Mme Rellui, en leur qualité de référents hygiène et sécurité des circonscriptions du Port, d'effectuer l'inventaire du matériel périmé ou manquant et de transmettre les éléments à la ville.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Pour le Président
de la Caisse des Ecoles,
La Vice-Présidente,
Mémouna Patel



REÇU LE
26 MARS 2014
SOUS-PRÉFECTURE de ST-PAUL